



**Syndicat des Employés et Cadres C.G.T.-FORCE OUVRIERE  
des Organismes de Sécurité Sociale et Allocations Familiales de Paris**

-Affilié à la Chambre Syndicale-  
Section Syndicale de la C.P.A.M de PARIS  
17/21, rue Georges Auric 75019 PARIS Tél. 01.53.38.73.70  
Tél. / Répondeur : 01.53.38.73.69

**Déclaration FO au Conseil du 18 février 2022**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme nous ne cessons de le rappeler, les conditions de travail des employés et cadres de la CPAM de Paris sont intimement liées au sort de nos assurés.

En tant que représentant FO du personnel de la CPAM, je dois vous alerter de la situation.

Avec la multiplication des arrêts dits « dérogatoires », la CPAM a déployé des heures supplémentaires avec un appel aux volontaires pour pouvoir saisir les arrêts dans le but que nos assurés soient indemnisés, et dans le même temps, des mails sont adressés à nos assurés en leur disant d'éviter nos accueils physiques et de préférer internet ! Hormis le caractère inadmissible de ces mails, ceci reflète la situation dans laquelle les assurés parisiens sont.

Mais le gouvernement continue sa guerre contre la Sécurité sociale et donc la CPAM de Paris . La CPAM envoie des mails aux assurés pour les inciter à ne pas se déplacer, nos PFS et service courriel sont saturés, des heures supplémentaires sont organisées chaque semaine pour essayer de résorber nos stocks.

Pour nous la réponse afin de régler le problème est simple et tout le monde la connaît, il faut embaucher tout de suite en CDI, seule condition pour que nos assurés soient bien servis.

Mais au lieu de cela, la CNAM décide toute seule d' enrôler la CPAM dans une « task force ».

En dehors du choix sémantique malheureux, nous dénonçons la mainmise de plus en plus prégnante de la CNAM sur les organismes du réseau, remettant au passage en cause vos prérogatives de conseillers. Pour nous c'est le conseil de la CPAM qui doit s'occuper des assurés parisiens et pas la CNAM.

La CNAM déploie ses projets et les CPAM s'exécutent et le font sans pouvoir consulter les Instances représentatives du Personnel des organismes. Cette situation a fait qu'hier lors du CSE de la CPAM 75, nous avons eu une information sur la mise en place de la Task Force alors que ce projet aurait du faire l'objet d'une consultation.

La CPAM de Paris qui organise des heures supplémentaires pour les indemnités journalières des assurés parisiens, se retrouve contrainte de mettre en place une plateforme d'entraide pour les autres CPAM de France. En plus, avec des intérimaires !!!

Mais consultation ou information, Force Ouvrière refuse la mutualisation de nos missions.

Cette situation ne va qu'aggraver un peu plus le service rendu aux assurés et nous vous alertons et nous vous demandons d'intervenir afin que cette gabegie cesse !

Nous ne pouvons pas terminer cette déclaration sans toucher un mot sur les centres de santé dentaire. Le fait qu'aujourd'hui un dispositif exceptionnel de prise en charge des victimes de proxidentaire soit discuté nous conforte dans l'idée que nos centres de santé dentaire ont vocation à perdurer sans que les conditions de travail de nos collègues ne soient remises en cause. Quand le soin passe avant le profit, la santé dentaire de la patientèle est préservée. Après les victimes de Dentexia, nous nous occuperons des victimes de Proxidentaire !

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, il est de notre devoir de vous alerter sur la situation et nous vous demandons votre intervention pour que nous restions des organismes de plein exercice et pas une simple « présence départementale ».